

Tremplin pour la transition écologique des PME

Le présent tableur excel est la base pour remplir votre dossier d'aide dans le cadre du guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME ».

Le changement d'onglet lance des programmes qui peuvent durer quelques secondes.

Pour le remplir, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Avant de commencer

Le guichet d'aides "Tremplin pour la transition écologique des PME" permet d'accompagner les premiers pas d'une transition écologique en de bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires.

Avez-vous fait votre climatomètre? en 15 minutes vous pouvez auto-évaluer votre niveau de maturité vis-à-vis de la transition écologique et de l'économie circulaire, et entamer ainsi votre démarche de transition <https://climatometre.bpifrance.fr/#/home>

Avant de solliciter ces aides, nous vous incitons à bénéficier de conseils et accompagnement personnalisés, par exemple en vous tournant vers votre CCI ou votre CMA ou via le **Diag' éco-flux** de Bpifrance.

Par ailleurs, si vous souhaitez engager des projets plus ambitieux, vous pouvez sans doute bénéficier des autres aides de l'ADEME, présentées sur la **plateforme agirpourlatransition.ademe.fr**

Important : avant de commencer à remplir ce tableur !

Activez les macros du fichier excel si un message d'alerte apparaît.

Ensuite, toutes les cellules à remplir sont indiquées sur fond bleu :

2. Renseignez d'abord l'onglet « 1- J'identifie mon entreprise »

Secteur d'activité et localisation

Il vous faudra renseigner :

- votre code APE (ou code NAF), qui détermine votre secteur d'activité (menu déroulant) ;
- déclarer si vous êtes un autoentrepreneur ou que vous avez choisi le régime microentreprise ;
- votre localisation dans les listes déroulantes (le département puis la commune).

Suivant votre situation des questions complémentaires peuvent apparaître, s'il existe des dispositifs spécifiques de l'ADEME pour votre secteur d'activité.

Déclaration des aides d'Etat dans le cadre de la crise du COVID-19

Nous vous demandons de déclarer toutes les aides publiques (de l'Etat, des régions, départements, communes, etc.) que vous avez déjà sollicité dans le cadre du régime cadre temporaire français pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 (SA 56985). Cette référence doit apparaître dans les dossiers d'aide que vous avez déjà remplis. Renseignez une ligne par aide sollicitée, ainsi que la colonne « Montant obtenu » si vous avez déjà reçu le financement. Cette information nous permet de calculer l'aide maximale à laquelle vous pourriez avoir droit.

3. Renseignez ensuite l'onglet « 2- Je choisis mes actions »

Seules les actions auxquelles vous avez droit, selon votre secteur d'activité et votre localisation géographique, apparaissent.

Parmi toutes les études et investissements proposés, **vous pouvez choisir les actions que vous comptez engager.**

Pour plus d'informations sur les actions proposées, vous pouvez passer votre souris sur l'icône « ? » en début de ligne. C'est cette définition détaillée qui sert de base ensuite aux relations contractuelles entre vous et l'ADEME.

Pour chaque ligne que vous choisirez, vous devez :

1/ Renseigner la quantité

- Pour les études ou les gros investissements, le choix de l'action sera oui ou non, choix matérialisé dans le tableau par une liste déroulante vous permettant de choisir entre 0 et 1.
- Pour les autres investissements nous vous demandons des renseignements spécifiques suivant le type d'opération (par exemple la surface de votre bâtiment pour les études thermique, le nombre de vélo-cargos électriques dont vous souhaitez vous équiper, etc.)

2/ Renseigner le coût total de cette opération, tel que vous l'estimez. Il s'agit d'un coût hors taxes récupérables (HTR), c'est-à-dire le montant d'achat, déduction faite de la TVA qui sera récupérée auprès du trésor public.

Par exemple, une entreprise assujettis à la TVA achète 3 vélo-cargos électrique, le coût total HT de cette acquisition devra ici être renseigné.

Des devis vous seront demandés pour justifier votre estimation de ce coût total, à l'exception des montants les plus faibles.

Sur cette base, un montant prévisionnel de l'aide ADEME s'affiche automatiquement, ainsi que l'information si un devis vous sera demandé au moment du dépôt du dossier.

Vous pourrez ainsi décider de vous engager ou non à réaliser les actions, en fonction de l'aide apportée.

4. Finalisez votre demande

L'onglet « Synthèse de votre demande » résume les éléments que vous devrez transmettre à l'ADEME :

Le montant total de l'opération, sur la base des coûts prévisionnel que vous avez déclarés.

Le montant prévisionnel de l'aide ADEME, qui tient compte des actions sélectionnées mais aussi des contraintes juridiques.

En tout état de cause, cette aide ne peut être inférieure à 5 000 € ou supérieure à 200 000 €.

Le plafond des aides d'Etat dans le cadre du régime cadre temporaire français pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 est de 800 000 €.

Le rappel des **actions que vous avez sélectionnées** et pour chacune d'elles **si un devis devra être transmis** à l'ADEME.

Enregistrez le fichier sous le nom « [votre numéro de siret]_Tremplin transition écologique.xls »

Poursuivez ensuite votre demande d'aide en créant un compte sur la plateforme dématérialisée de l'ADEME.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

Il vous faudra en particulier renseigner sur ce site, outre les éléments d'information sur votre entreprise, le montant total de l'opération et le montant prévisionnel de l'aide ADEME issus du tableur excel. Il faudra également télécharger le présent tableur excel, enregistré sous le nom précisé-ci-dessus, ainsi que les devis requis (en un seul document pdf les regroupant tous).

SECTEUR D'ACTIVITE ET LOCALISATION

Secteur d'activité

Code Naf :

Veillez renseigner votre code NAF

Êtes-vous au régime micro-entreprise :

Veillez indiquer si vous êtes au régime micro-entreprise

Code postal

Département :

Ville :

Veillez sélectionner le département du site d'implantat

DECLARATION DES AIDES D'ETAT DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

Je soussigné, représentant légal ou dûment habilité de

Veillez indiquer le nom du représentant légal de la structure

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (1), certifie :

- n'avoir reçu ou demandé aucune aide d'Etat relevant du régime SA.56985 modifié (voir encadré) à la date de la présente déclaration,
 avoir reçu ou demandé une aide d'Etat relevant du régime SA.56985 modifié (voir encadré) à la date de la présente déclaration,

Sur la base de cette déclaration, le montant maximal de l'aide apporté par l'ADEME pourrait être de : 200 000 €

Le régime cadre temporaire français notifié pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 SA. 56985 (modifié en SA. 57299, puis SA.58137) permet notamment l'octroi d'aides jusqu'au 30 juin 2021 sous diverses formes (subventions directes, apports de fonds propres, avantages fiscaux et sociaux sélectifs, prêts et avances remboursables) pour un montant nominal jusqu'à 800 000 € par entreprise unique ne relevant pas du secteur agricole primaire ou du secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de leur permettre de faire face à des besoins de liquidités urgents et préserver la continuité de l'activité économique en leur permettant d'accéder à des financements.
Les aides ne doivent pas excéder 120 000 € par entreprise unique du secteur de la pêche et de l'aquaculture ou 100 000 € par entreprise unique du secteur de la production primaire de produits agricoles

Fait à :

Le :

Veillez indiquer le lieu de réalisation de cette déclaration

(1) Consulter la référence sur le règlement de minimis : <http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1407/oj>

;

ion de la structure utilisatrice

Les cellules à compléter sont sur fond bleu

LES ACTIONS

QUE JE SOUHAITE METTRE EN PLACE





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tremplin pour la transition écologique des PME

SYNTHÈSE

Coût total estimé du projet :	0 €
Aide à demander à l'ADEME	0 €

La définition détaillée des actions retenue est celle inscrite sur l'icône « ? » en début de ligne dans l'onglet "2- Je choisis mes actions". C'est cette définition détaillée qui sert de base ensuite aux relations contractuelles entre vous et l'ADEME.